



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 23 juin 2016

L'an deux mille seize et le vingt-trois juin à vingt-heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - DURIS - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM BARBARO - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - CAUQUIL - COLOMBIER - COMBES (Suppléant) - DEGLISE - DELOUVRIER - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MEYSSONNIER.

Mme Evelyne FADDI a donné procuration à M. Jean-François TACCONE.

N° 2016/55

Objet : Attribution du marché lancé en procédure adaptée pour l'acquisition de bacs à Ordures Ménagères et de tri sélectif

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée de la décision qui a été prise de faire l'acquisition de 208 bacs à Ordures Ménagères et de 104 bacs de tri sélectif afin de remplacer une partie du parc vieillissant.

Pour finaliser cette acquisition, un appel d'offres en procédure adaptée, passé en application de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 a été lancé le 06 avril 2016.

4 entreprises ont répondu à cette consultation.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 03 mai 2016 à 14 heures 30 pour l'ouverture des plis et le 07 juin 2016 pour analyser l'ensemble des offres.

Après analyse des offres et compte tenu des critères de jugement prévus dans le règlement de consultation, les membres de la Commission d'Appel d'Offres proposent de retenir l'entreprise QUADRIA SAS domiciliée Parc Labory-Baudan 68, rue Blaise Pascal 33122 SAINT-JEAN D'ILLAC pour l'acquisition de 208 bacs à Ordures Ménagères et de 104 bacs de tri sélectif pour un montant de 35.802 € HT soit 42.962.40 € TTC,

Monsieur le Président propose donc aux membres de l'Assemblée de suivre la proposition des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

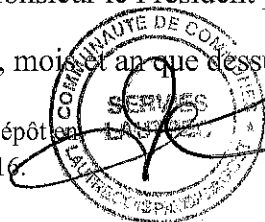
- décide d'attribuer à l'entreprise QUADRIA SAS domiciliée Parc Labory-Baudan 68, rue Blaise Pascal 33122 SAINT-JEAN D'ILLAC le marché en procédure adaptée pour l'acquisition de 208 bacs ordures ménagères et 104 bacs de tri sélectif pour un montant de 35.802 € HT soit 42.962,40 € TTC,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Primitif Ordures Ménagères 2016,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 23 juin 2016.



Le Président
Raymond GARDELLE

